

CONCERTATION PREALABLE

MODIFICATION N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COUZEIX : AGRANDISSEMENT DE LA ZONE UI ET MODIFICATION DE L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) DU MAS DE L'AGE

Une modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Couzeix a été prescrite par une délibération en date du 2 décembre 2021 du Conseil communautaire de Limoges Métropole. Cette modification n°6 a pour objectif l'agrandissement de la zone Ui (économique) située au Mas de l'Age et une modification de l'Orientaion d'aménagement et de programmation (OAP) du même secteur.

Le dossier de cette évolution sera consultable durant toute la période de la concertation préalable à la Mairie de Couzeix, 176 avenue de Limoges 87270 Couzeix, et au siège de Limoges Métropole, 19 rue Bernard Palissy 87000 Limoges.

Un registre destiné à recueillir les remarques est mis à la disposition du public à ces adresses. De plus, ce dossier est consultable sur le site internet de la Ville de Couzeix : <https://www.couzeix.fr> ou sur le site de Limoges Métropole : <https://www.limoges-metropole.fr/>

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations par voie postale à l'adresse suivante : Limoges Métropole 19 rue Bernard Palissy 87031 Limoges CEDEX 1 ou par messagerie électronique à l'adresse suivante : concertation-m6-couzeix@limoges-metropole.fr

La concertation préalable se tiendra du 27 février 2023 au 29 mars 2023, soit une durée d'un mois.